

Conseil communal du 30 avril 2013

L'ordre du jour de la séance du mardi 30 avril 2013 comporte en séance publique 29 points et en Huis Clos 16 points. La préparation de cette séance a été menée par les 3 conseillers communaux (Sophie Vandeloise, Anne Beghin et Philippe Lorisignol) et l'un des deux secrétaires de la locale Ecolo, Bernard Löwenthal.

Ecolo Genappe est intervenu principalement sur les points suivants :

Point 1 : Règlement complémentaire de circulation/Rue Ferrière à Bousval/mise à sens unique

Ecolo Genappe s'interroge quant à **l'adéquation de cette mesure avec le plan de mobilité**. Le bourgmestre explique qu'il n'y a pas d'adéquation avec ce plan car il s'agit d'une phase test de 6 mois.

Par ailleurs, Sophie Vandeloise souligne son étonnement de **ne pas avoir été invitée à la première séance de la commission circulation**, commission dont elle fait partie suite au vote en conseil communal de janvier dernier. Le collège explique qu'il y a eu une confusion avec la conseillère communale MR Sandrine Vandeloise.

Anne Beghin demande alors que toutes les convocations et invitations se fassent par courrier postal et électronique. De même elle demande que le masculin ne l'emporte pas systématiquement sur le féminin dans la formulation des textes et ordres du jour. Ainsi et à titre d'exemple, « désignation du président » sera désormais remplacé par « désignation de la présidence ».

Point 2 : Approbation de la charte communale de l'intégration de la personne handicapée

Ecolo S'interroge quant au renouvellement de cette adhésion. Nous souhaitons d'abord savoir ce **qui** a été fait et mis en place au profit de **l'intégration des personnes handicapées au sein de la commune**. Qu'en est-il de la sensibilisation du personnel communal ? Qu'en est-il des organes de consultation ? « Ca démarre » souligne l'échevinne Marianne Janssens. Cette charte est signée par les différentes communes.

Parallèlement, Anne Beghin souligne l'inaccessibilité de beaucoup de lieux sur la commune, notamment aux enfants à mobilité réduite que ce soit dans les écoles de l'entité, dans des associations comme les ateliers du Léz'arts, le syndicat d'initiative, etc. Restons vigilents sur cet aspect fondamental notamment lors de la mise en place du futur pôle culturel. Au niveau des bâtiments scolaires, Marianne Janssens en charge de l'égalité des chances souligne qu'elle y travaille avec Stéphanie Bury en charge de l'enseignement.

Point 5 : Installation de caméras de surveillance au centre ville. Nouvelle composition du comité de pilotage

Ecolo Genappe propose Philippe Lorsignol comme membre.

Ce dernier souligne que si Ecolo Genappe n'est pas contre cette mesure des caméras de surveillance, il faut garder à l'esprit qu'elle doit se faire **en complément et uniquement en complément de mesures préventives de proximité** : travailleurs de rue, agents communaux, optimisation des éclairages.

Point 6: Organisation en juin d'un « voyage saveurs » à destination des seniors

Ecolo approuve cette demande de participation aux frais.

Point 7: Commission communale mixte « Agriculture »/règlement d'ordre intérieur

Cette commission regroupe des représentants communaux et des agriculteurs... ceux-ci seront avertis de cette nouvelle commission par courrier et aussi via le Journal de la Ville. Ecolo s'étonne de l'absence d'une réelle orientation, clairement formulée, vers une agriculture plus contemporaine : agriculture bio, maraichage, agriculture raisonnée, politique anti-érosion, etc. Le règlement n'est pas exhaustif souligne le bourgmestre pour nous rassurer.

Point 8 : Désignation des membres et du président à la commission communale mixte de l'agriculture

Ecolo Genappe propose Yves Amand comme membre de cette nouvelle commission. Cette proposition est refusée car Yves Amand n'est pas conseiller communal. Ce sera donc Philippe Lorsignol.

Point 9 : Commission communale « Chemins, sentiers, érosion et cours d'eau »/Désignation du président

Ecolo exige que la minorité puisse présenter son (sa) candidat(e). Et qu'un vote aie lieu pour chaque désignation de présidence. Pour cette commission, la minorité présente Sophie Vandeloise.

Point 12: Commission communale de circulation/Désignation du président

Pour cette commission, la minorité présente Sophie Vandeloise.

Remarque générale pour ces votes de la présidence des commissions. Les chefs de groupe Ecolo, CDH et PS s'étaient mis d'accord pour présenter un candidat de la minorité commun. Au moment du vote, surprise, le groupe socialiste vote pour un de ses membres qui n'a pas fait acte de candidature et qui n'est même pas membre des commissions en question. Sans commentaires !!!! Le PS joue cavalier seul...

Point 13 : Commission communale des seniors/Règlement d'ordre intérieur

Ecolo Genappe approuve.

Point 19 : Attribution d'une subvention complémentaire à la bibliothèque de Glabais

Ecolo ne peut qu'approuver cette demande de 200 euros.

Point 20 : Attribution d'une subvention à monsieur Heremans dans le cadre d'un projet d'aide au développement (Pérou)

Ecolo approuve cette demande de 100 euros mais souligne que celle-ci illustre **particulièrement bien l'importance de mettre en place sur la commune une commission NORD-SUD** tel que déjà demandé. Ecolo souhaite l'installation d'une vraie commission. Répondre au coup par coup à des demandes anecdotiques n'est pas suffisant dans le cadre d'une politique Nord-Sud. Philippe Lorsignol souligne l'urgence pour la ville de rattraper son retard dans ce secteur. Parce que « Rien n'est fait ». Le bourgmestre s'insurge et explique qu'un conseiller communal MR, en son temps, est parti en Afrique, à son compte, installer des puits. Personne ne comprend le rapport avec l'investissement de la commune dans ce type de développement. Belle confusion ! Marianne Janssens rappelle le repas organisé en 2009 en faveur de Haïti ! C'était il y a 4 ans souligne Anne Beghin. Pour conclure sur cette question, « Aujourd'hui vous faites du saupoudrage » souligne Philippe Lorsignol.

Point 21 : Attribution d'une subvention aux Routiers du Lothier

La demande est de 250 euros. Ecolo ne peut pas voter contre une telle demande mais souligne la **politique du compte-goutte** pour ce genre de demande. Quand, comment, pourquoi ? Qui peut demander quoi ? Et surtout quels sont les critères d'attribution de ces subventions exceptionnelles et anecdotiques. Aucune demande des mouvements de jeunesse n'a jamais été refusée explique Vincent Girboux. Et tout ce qui concerne l'humanitaire serait accepté.

Point 23: Marché de travaux pour la réalisation de deux aires de jeux

Une aire de jeux est prévue à Loupoigne (place du Chenoy), l'autre à Vieux Genappe (Cressonnière). Ecolo approuve mais souligne le manque de vue globale de ce type d'aménagement. Le projet d'aménagement des places est un des projets importants du CAL (Contrat d'avenir local) Rien n'a été fait, malgré les propositions concrètes du CCDD au Collège. Aménager sans vue globale de l'aménagement est **un non sens urbanistique** souligne le conseiller Philippe Lorsignol.

On répond à la demande des gens explique **laconiquement** le bourgmestre.

Point 24: Marché de travaux pour la réalisation de marquage routier

Ecolo demande le report de ce point par manque de temps pour son analyse (rapport arrivé bien trop tard). Etienne Legrand, échevin des sports, précise qu'il s'agit d'un investissement de 45.000 euros.

Philippe Lorsignol en profite pour faire remarquer l'absence d'adéquation du marquage au niveau de la traversée de la N5, notamment au rond-point « Genappe Matériaux » et gendarmerie particulièrement dangereux pour les cyclistes.

Point 26: Urbanisme-Eolien en wallonie/avis du collège communal et ratification

Tout d'abord , nous nous étonnons (comment cela est –il possible)que le point ne soit abordé qu'en séance du conseil du 30 avril alors que l'avis des communes est attendu pour la même date à la région.

Philippe Lorsignol intervient pour préciser quelques points :

- Beaucoup de lieux communs, de points de vue faux dans les attendus de la délibération du collège. les réticences exprimées par le collège ne sont pas correctes à savoir :
 - o Leur réticence quant à l'impact financier sur le portefeuille des ménages
 - o Leur crainte d'une bulle financière (amalgame non justifié avec la bulle des panneaux photovoltaïques)
 - o L'absence d'autonomie des communes
- L'importance de ce cadre pour lutter contre l'anarchie des promoteurs privés et pour répondre à une demande des communes elles-mêmes.

Voici l'intégralité de l'intervention de Philippe Lorsignol en réponse au point de vue du collège:

1. *Le cadre a été l'objet d'une étude scientifique suivant un processus objectif. Des équipes universitaires de Gembloux Agro Biotech ont dressé cette cartographie en relevant notamment toutes les zones d'exclusion en prenant en compte*
 - *La distance des maisons*
 - *La force des vents*
 - *Les couloirs aériens et défense nationale*
 - *Les zones Natura 2000*
2. *Il faut rappeler que la Belgique et la Wallonie ont des obligations de réductions de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Cela ne passe évidemment pas que par les éoliennes, mais celles ci font partie du mix énergétique avec d'autres sources d'énergie renouvelables (biomasse, hydroélectricité, géothermie, etc..)*
3. *Il faut saluer cette première consultation des communes qui permet d'ancrer territorialement les projets, en évitant la formule du « premier venu, premier servi ». Nous souhaitons tout comme vous, et c'est d'ailleurs prévu, que les citoyens locaux soient respectés et écoutés, sans tomber dans l'effet nymbiste d'un petit groupe qui ferait croire que tout le monde rejette les éoliennes. En effet, vous déplorez dans vos attendus que la CCAT n'ait pas été consultée et qu'il y ait pas d'enquête publique. Vous vous trompez dans la temporalité. En effet l'enquête publique est prévue en juin juillet et la consultation des conseils communaux en septembre octobre.*
4. *En ce qui concerne, l'échelle de la carte qui est relativement peu lisible, il vous appartient pour la phase officielle de demander à recevoir des cartes plus détaillées qui permettront d'aller plus à fond dans l'analyse territoriale.*
5. *Vous avancez des arguments qui n'ont rien à voir avec le cadre de référence ou qui sont fallacieux (la facture pour les ménages va augmenter, il faut créer un opérateur public, etc ...). Par contre certaines remarques sont pertinentes, notamment l'existence de la carte Natagora qui démontre que Genappe serait en exclusion ornithologique.*

6. *Vous insinuez que les communes ne seront pas bénéficiaires de la filière éolienne et vous réclamez une participation citoyenne. Ces deux aspects sont bien souhaités et recommandés par le ministre.*

7. *Vous craignez une bulle financière. Justifiez nous d'où vient ces craintes. Vous craignez également que le cadre ne soit arrêté sans votre avis. Alors que la concertation est prévue en deux temps.*

8. *Enfin, vous proclamez votre réticence à ce cadre de référence, mais en conclusion vous êtes favorables à un champ d'éoliennes sur le territoire de Genappe, moyennant des conditions que vous réclamez et qui sont toutes prévues par le législateur*
 - *Consultation CCATM, conseil communal, enquête publique (prévu entre juillet et octobre)*
 - *Etude d'incidence,*
 - *Participation citoyenne et pouvoirs publics (encouragés et favorisés par le ministre)*
 - *Votre souhait que la répartition financière soit revue en faveur d'une participation publique et citoyenne majoritaire nous paraît également une demande légitime.*

9. *En conclusion, votre avis final me paraît complètement étrange et schizophrénique. Etrange parce que nous serions arrivés, je pense à peu près à le partager avec des considérations liminaires complètement différentes. Nous nous abstenons donc compte tenu du manque de pertinence de vos arguments. Vous auriez été bien inspirés de vous procurer la délibération de Nivelles qui, en une page, donne un avis favorable avec quelques remarques justifiées. La simplicité, c'est souvent payant.*

En définitive Ecolo Genappe est le seul parti à s'abstenir sur ce vote concernant l'avis rendu par le collège, car si les conclusions de ce dernier sont satisfaisantes, **leur mauvaise compréhension du cadre et leurs craintes ne sont pas acceptables**. Marianne Janssens a en effet insisté : « Nous n'avons pas eu le temps matériel d'analyser le cadre » ; « Nous n'avons pas eu le temps d'interroger les citoyens », « On regrette un délai trop court » ; « On est dans l'impossibilité de remettre un avis pertinent », « On veut le respect de l'autonomie communale sur leur propre terrain », « On voudrait connaître l'impact financier sur le budget des ménages » ; « on veut que la fiscalité de l'éolien revienne aux communes ». Jean-François Mitsch, PS, se positionne clairement du côté de Marianne Janssens et du collège. « Avec ce cadre, on abonde dans le sens des promoteurs privés et étrangers, on peut même parler de spoliation ». Ou encore : « On ne peut pas privilégier que des entreprises privées et étrangères défigurent notre paysage et imposent leurs lois ».

Ecolo Genappe intervient avec 4 divers:

- Ecolo Genappe souhaite des informations quant à **la future salle de spectacle de 150 places** prévue par la majorité dans sa déclaration de politique générale, information relayée par la presse locale. Quand ? Comment ? Où ? comptez-vous installer une salle de 150 places demande Anne Beghin. Cela

est en cours de réflexion et d'analyse précise Vincent Girboux. Nous sommes en discussion aussi avec le TOF Theatre explique-t-il. Restons vigilents....

- Ecolo n'est pas satisfait de la réponse donné au conseil de mars quant à **l'avenir réservé à la maison Beghin (actuellement CCG) explique Anne Beghin**. Une fois le déménagement du CCG vers l'ancien bâtiment de la police effectué, la ville vendrait ce bâtiment qu'elle a acquis il y a 30 ans. Pourquoi ? En raison de quoi ? Pourquoi se défaire de ce patrimoine très bien situé (en plein centre ville) alors que nous manquons de place et de lieux tant pour la jeunesse que pour l'accueil de la petite enfance par exemple. Le bourgmestre explique que le gros projet de la législature en cours c'est l'aménagement du 38 rue de Bruxelles (ancienne police) en un pôle culturel. Point. La maison Beghin est par ailleurs délabrée souligne t'il. « Quand vous l'avez acquise, elle ne l'était pas. Vous n'avez pas investi dans ce bâtiment » répond Anne Beghin. Le bourgmestre explique enfin que la maison Beghin ne cadre pas avec son plan d'aménagement du centre ville. Mais n'explique pas quel est ce plan.

-**Le CCG dans l'organisation de son bureau est aujourd'hui exclusivement libéral**. N'est-ce pas dommage que la culture manque ainsi d'ouverture . Par ailleurs l'élue Ecolo pour le CCG, Charlotte Benedetti, n'a pas été invitée souligne Philippe Lorsignol. Le CCG (via Vincent Girboux et la réponse écrite de la directrice), affirme avoir envoyé l'invitation.

- **Qu'en est-il des grands dossiers politiques** demande Philippe Lorsignol. Le collègue donne l'impression d'une gestion à la petite semaine...répondant de-ci, de-là à des demandes plus ou moins anecdotiques, isolées. Qu'en est-il du PCDR (Plan communal de développement rural), du plan de la mobilité ou encore du schéma de structure ? Philippe Lorsignol demande que le point sur ces dossiers soit développé lors du prochain conseil communal.

Les mots qui expriment le mieux ce conseil communal sont peut-être les mots **confusion, agitation et saupoudrage**. On retient également une forme de **division** de la minorité dans les votes, division induite par l'attitude du PS...qui semble très peu clair quant à ses intentions.